

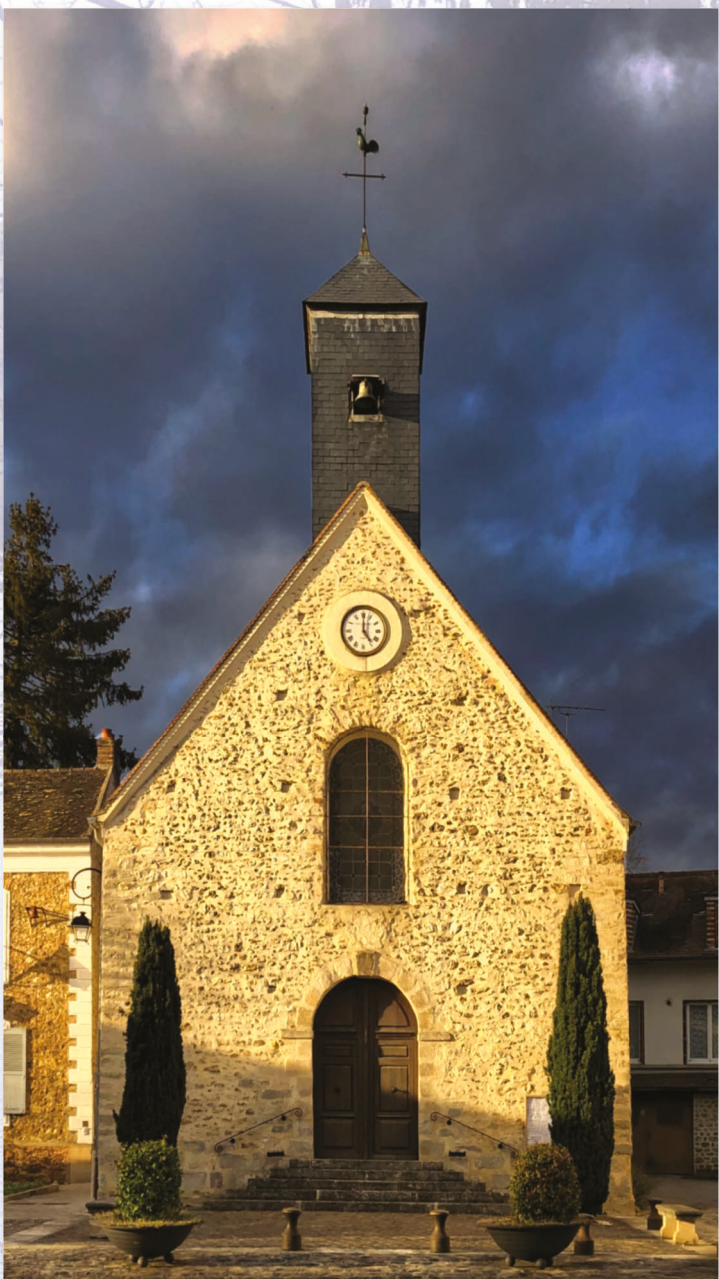


Le Journal de Boissettes

Le Journal d'Informations Municipales - Juin 2021

N° 115

www.boissettes.fr/ Courriel : mairie@boissettes.fr



Photos : Yves Courtaux et Marie Cornet Vernet

Accueil en Mairie uniquement sur rendez-vous pour cause de crise sanitaire

Directeur de la publication : Le Maire Thierry SEGURA

Comité de rédaction : Pascale BACQUET, Marie CORNET VERNET, Oriane PODEVIN

Impression et mise en page : Imprilith

Parution 3 fois par an : février, juin et octobre ; 225 exemplaires

Distribution par l'équipe municipale

3 place de Verdun - 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97



Chères Boissettaises, chers Boissettais,

Fierté ! Fierté d'avoir vu Boissettes être distingué dans le top 3 national des villages « où il fait bon vivre en France » (Voir l'article dans ce Journal de Boissettes). Fierté pour les habitants, fierté pour les équipes municipales qui se sont succédées. Fierté de vivre à Boissettes !

Cela fait un an que notre équipe municipale a été élue et pour moi, c'est l'heure d'un premier bilan.

- Les équipes ont été, largement, renouvelées :
 - o Plus de 50% de nouveaux élus qu'il a fallu former et accompagner dans la découverte du fonctionnement d'une Mairie.
 - o Adeline, notre secrétaire de Mairie, arrivée en mai 2020, qui n'avait jamais travaillé pour une Mairie et qui a découvert les « méandres » de la fonction publique avec nous.
 - o Philippe, notre nouvel agent technique, arrivé en février 2021 et dont chaque habitant de Boissettes a pu apprécier, très rapidement, le professionnalisme et le travail soigné.

Aujourd'hui, chacun a trouvé sa place et exerce ses missions avec sérieux, dans la bonne humeur et avec la volonté du travail bien fait au service de Boissettes.... Bravo à eux !

• Les finances et les comptes ont été « nettoyés » et la trésorerie remise « à flot » : cette étape indispensable nous permet d'envisager sereinement la réalisation de nos projets pour la Commune.

On le voit cette première année a été chargée, dynamique et enrichissante... A cela, je m'y attendais !

Mon étonnement, sur cette période, vient davantage de la « pression » immobilière exercée par les promoteurs, aménageurs fonciers voire également certains habitants de Boissettes. Chacun d'entre eux voudrait découper, fractionner, morceler les propriétés en vue de construire toujours plus, sur des terrains de plus en plus petits. Il ne se passe pas une semaine, sans que l'adjoint à l'urbanisme ou moi-même soyons sollicités sur ce sujet, par un professionnel de l'aménagement foncier ou par un habitant de Boissettes. En 2019, alors conseiller municipal, je me suis opposé à l'autorisation d'aménagement du lotissement « des cygnes » (derrière la Mairie). Malgré l'avis négatif de son Conseil Municipal, mon prédécesseur a accordé le permis d'aménager, engageant ainsi Boissettes dans ce lotissement dont la plupart des terrains font moins de 350 m² et 40 % moins de 250 m² ! Nous en voyons aujourd'hui les effets sur notre environnement, avec les premières constructions qui sont sorties de terre depuis quelques mois. La Mairie veillera à accueillir de la meilleure des façons ces nouveaux habitants. Cela a constitué la première alerte qui doit nous inciter à maintenir notre vigilance. L'objectif des aménageurs et des propriétaires de terrain est de réaliser une plus-value maximale lors de la vente de leurs biens.

L'objectif du Maire et de son équipe est de préserver « le BIEN VIVRE ENSEMBLE » en tenant compte des caractéristiques de Boissettes (voirie, équipements, transports etc...) et des envies et besoins de ses administrés.

Alors que Boissettes vient d'être distingué comme étant le troisième village « où il fait bon vivre en France », soyez certains, chers Boissettaises et chers Boissettais, que l'équipe municipale met et mettra tout en œuvre pour préserver notre environnement et notre qualité de vie.

Sommaire

Interview de Philippe Gras	page 3
Bien vivre à Boissettes	page 3
Point sur les finances de la commune	page 4
Informations communales	page 5 - 6
Boissettes avant la révolution	page 6
Partenaires territoriaux	page 7
Informations utiles	page 8
Vie associative	page 8
Bloc-notes	page 8
Hommage	page 8

Mais cela doit, également, être l'objectif de chaque habitant de Boissettes dans ses attitudes et ses gestes quotidiens. Vous retrouverez, dans les pages suivantes, un article reprenant ces bonnes pratiques qui doivent devenir des réflexes. Le « BIEN VIVRE ENSEMBLE », c'est l'affaire de chacun !

Alors que l'été arrive et avec lui, l'espoir d'un retour à la vie « normale », la vaccination et le respect des gestes barrières restent primordiaux.

L'ouverture des commerces, bars, restaurants, des lieux d'activités sportives et culturelles et une belle saison que l'on espère ensoleillée, ne doivent pas nous faire oublier que le virus est toujours présent et que se protéger et protéger les autres restent une priorité.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et espère vous retrouver tous en pleine forme à la rentrée pour la Fête de Boissettes, le dimanche 19 septembre.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Thierry SEGURA

Interview de Philippe Gras

Bonjour Philippe, vous avez pris vos fonctions d'agent technique polyvalent le 17 février. Pouvez-vous vous présenter aux Boissettais ?

Je suis originaire de l'Allier et fils d'agriculteur. Je suis arrivé en région parisienne en 2000. Marié, j'habite Le Mée sur seine.

Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis titulaire d'un Brevet Professionnel Agricole. J'ai travaillé chez un agriculteur puis à l'hippodrome de Moulins. Avant d'arriver à Boissettes, j'étais chef d'équipe chez Geodis, responsable de 25 personnes. J'organisais la préparation des commandes, le chargement-déchargement des camions et enfin l'approvisionnement des magasins.

Pourquoi avoir fait le choix de postuler à ce poste ?

Je connaissais Boissettes et je recherchais un poste avec moins de pression. J'ai une autonomie dans mes activités et j'organise l'entre-

tien du village avec un programme sur trois semaines.

-Pouvez-vous faire un bilan de ces premiers mois passés à Boissettes ?

J'ai été très bien accueilli, notamment par les habitants. De plus, certaines activités se font en collaboration avec Philippe Barrault, adjoint en charge de l'environnement ou Oriane Podevin conseillère municipale et cela est très appréciable. Travailler dans ce cadre privilégié est agréable.

L'équipe municipale et les Boissettais vous remercient pour votre implication. Nombreux sont les habitants qui nous font part de leur satisfaction sur la propreté du village.



Bien vivre à Boissettes

Le deuxième palmarès des villes et villages où il fait bon vivre a été publié le 11 avril, dans le Journal du Dimanche. Boissettes figure à la troisième position du classement national pour les villages de moins de 500 habitants et à la première en Seine et Marne. Parmi les critères pris en compte, on retiendra la qualité de vie, la sécurité, la solidarité, l'accès aux sports et aux loisirs. Ce résultat a permis de voir Boissettes mis à l'honneur dans un article du journal La République de Seine et Marne, le 19 avril.

Dans cet interview, Thierry Segura rappelle que « nous avons les avantages de la ville sans les inconvénients. Le village bénéficie de sa proximité avec l'hôpital de Melun, les facultés, le RER, les autoroutes, le tout dans un cadre exceptionnel. Il s'ouvre à la modernité car il est équipé de la fibre depuis 3 ans. »

Cet excellent résultat nous permet de remercier les équipes municipales successives qui ont œuvré et notamment Jean Pierre Legrand, Maire honoraire de la commune de 1995 à 2014, qui a beaucoup travaillé pour conserver l'esprit village durant ses différents mandats.

L'ABSL peut aussi être associée à cette excellente nouvelle. Cette association cherche à entretenir une convivialité entre les habitants en proposant la fête champêtre annuelle, des concours de pétanque, des soirées musicales ou des sorties culturelles. La crise sanitaire nous a privés de tous ces événements depuis 2020, espérons que tout redeviendra possible au plus vite.

Malgré cet excellent résultat, nous sommes, malheureusement, amenés à faire des rappels pour préserver « le Bien Vivre ensemble »

La Mairie de Boissettes a pris un arrêté municipal le 3 août 2016 (N025/2016) concernant :



Les horaires pour les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont :



- Jours ouvrés : 8 h à 12h30 et 13h30 à 19h
- Samedis : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
- Dimanches et jours fériés : 10h à 12 h

L'entretien des trottoirs et des caniveaux, devant chez soi, est à la charge des propriétaires ou locataires. L'entretien doit être effectué s'il y a un trottoir sur toute la longueur et la largeur de la façade ou de la clôture, ou s'il n'existe pas de trottoir sur toute la longueur et un espace de 1,40m de largeur de la façade ou de la clôture. Le nettoyage concerne le balayage, le désherbage, le démoussage des trottoirs et caniveaux, le déneigement et l'enlèvement du verglas.

Les feux : il est interdit de brûler tout déchet et ceci toute l'année.

Les poubelles doivent être sorties la veille de la collecte en début de soirée et rentrées au plus tôt après le passage du camion du SMITOM. Cela a pour objectif de ne pas encombrer les trottoirs, de faciliter le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite et de maintenir une image agréable du village.



D'autre part, la servitude de « marche pied » est une servitude légale de passage qui découle du droit coutumier en France. Il s'agissait de permettre aux employés du service de la navigation d'entretenir les berges, puis il a été accordé une servitude à l'usage des pêcheurs (loi du 28 mai 1965), et la loi du 30 décembre 2006 l'a étendue aux piétons. Cette servitude est établie pour « Utilité publique » et, à ce titre, n'est pas indemnifiable. Elle est codifiée au Code Général de la Propriété des personnes publiques (CGPPP) article L2131-2 et 4. Elle demande aux propriétaires, locataires, fermiers ou titulaires d'un droit réel, riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial de ne pas mettre d'obstacle au passage le long de ces berges et d'en laisser l'usage aux services gestionnaires, aux pêcheurs, et aux piétons. » Une largeur de 3m250 doit permettre le passage. Les promeneurs doivent, bien sûr, passer sans s'engager plus dans la propriété, respecter la quiétude et la propreté des lieux et ne pas y stationner. Pour les cyclistes, ils doivent avoir leur vélo à la main. Les chiens doivent être tenus en laisse.

Point sur les finances de la commune

➔ Bilan de l'année 2020

Lors de la séance du 9 Avril 2021, le conseil municipal a voté à l'unanimité le Compte Administratif 2020 et le Budget Prévisionnel 2021.

En 2020, nos dépenses de fonctionnement sont, comme en 2019, un peu plus élevées que précédemment pour un montant de 290 956,80 €. Cela est dû aux travaux de rénovation réalisés dans la commune ,pour isoler le grenier de la mairie et continuer la rénovation des éclairages publics Avenue du Général de Gaulle.

BILAN FINANCIER DE 2020

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
290 956,80€	479 067,53 €

Investissement	
Dépenses	Recettes
345 228,12 €	311 864,85€

Nos dépenses d'investissement, d'un montant de 345 228,12 €, ont permis de finaliser les travaux engagés sur la commune pour l'aménagement du cimetière et la réfection du toit de l'école, pour le remplacement des armoires électriques ainsi que l'achat d'un terrain rue des Vignes, jouxtant le

mur de la cour de l'école.

Pour cet achat, la commune a fait un emprunt de 75 000 € sur 15 ans au taux de 0,68%.

Nos recettes de fonctionnement, constituées majoritairement des taxes, impôts et dotations de l'état, se sont élevées à 479 067,53 € dont 317 184,85 € de recettes nettes et 161 882,68 € de report d'excédent de l'année 2019.

En investissement, nos recettes se sont montées à 311 864,85 €. Cette hausse est due au remboursement complet de la FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) par l'état, soit un montant de 101 040,89 €, et au versement des subventions obtenues en 2019 pour les travaux faits en 2019 et 2020, pour un montant de 96 831,51 €. Ainsi le résultat de l'exercice 2020, positif à hauteur de 188 110,73 €, a permis un autofinancement des travaux de 2020 pour un montant de 40 311,72 € et un report d'excédant de 147 799,01 € au budget de 2021.

➔ Pour l'année 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a reconduit les taux d'imposition de 2020 pour 2021. Il faut savoir que la suppression de la taxe d'habitation aurait du entrainer une diminution des recettes de la commune à partir de 2021. Mais ,afin de compenser cette perte, l'état transfère aux communes la part dépar-

tementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Nous avons donc monté notre budget 2021 avec un équilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement pour un montant de 457 448,01 €, dont 147 799,01 € d'excédent de fon-

BUDGET PREVISIONNEL - 2021

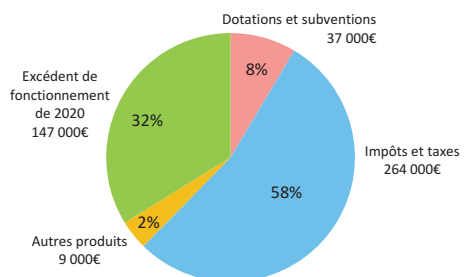
Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
457 448,01€	457 448,01€

Investissement	
Dépenses	Recettes
220 065,70 €	220 065,70 €

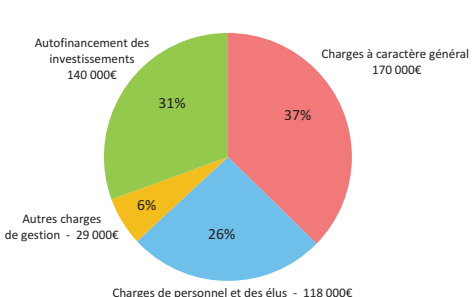
tionnement de 2020.

Une fois les dépenses courantes déduites ainsi que le remboursement de l'emprunt, il se dégage un autofinancement d'environ 135 000 € pour nos travaux futurs. Afin d'augmenter nos possibilités de travaux, nos conseillers municipaux, en charge du suivi des travaux, recherchent en permanence et avec succès de nouvelles subventions.

Recettes de Fonctionnement - 457 000€



Dépenses de Fonctionnement - 457 000€



Les chantiers prévus pour 2021

Dans l'édition de février 2021, nous vous avons informés de la nécessité d'entreprendre des travaux sur la toiture de l'église. Le projet avance. Ces travaux, d'un coût total d'environ 78 000 €, seront subventionnés à hauteur de 80 % par la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). La demande de subvention a été ratifiée par M Le Préfet. Les travaux se dérouleront au cours du deuxième semestre. Les liteaux, centenaires, seront remplacés et cela sera suivi d'un changement complet de la toiture.

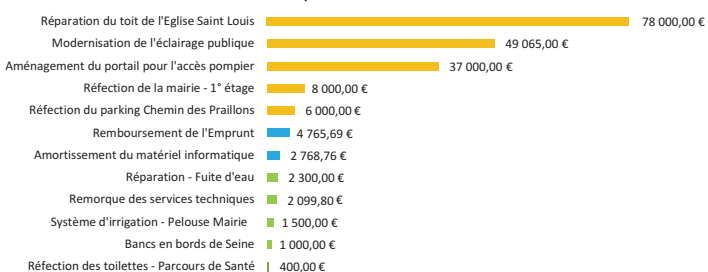
Les travaux, pour finaliser l'accès des secours dans la cour de la salle L'Ecole, débiteront le 15 juin avec les travaux de voirie. La percée du mur et la pose du portail se feront à partir du 23 juillet.

La rénovation des éclairages publics se poursuivra, tout comme la rénovation des bâtiments municipaux. Après la rénovation du rez-de-chaussée de la Mairie et sa mise aux normes PMR,

l'isolation de son grenier et la création de la salle des archives, c'est le premier étage qui fera peau neuve avec de nouvelles peintures et la réfection des volets.

Enfin, de nombreux travaux de voirie et d'embellissement de la commune sont prévus : installation de bancs supplémentaires Chemin des Praillons, engazonnage des pelouses de la Mairie et de la rue du Mont aux lièvres, changement des toilettes dans le bungalow sur le terrain municipal et réfection du parking Chemin des Praillons.

Travaux prévus en 2021



Informations communales

↳ Vie scolaire

2020-2021 fut une année sous le signe de la nature. La chape des protocoles sanitaires n'a pas entamé le dynamisme des élèves, des équipes municipales et pédagogiques.

Le projet « Un Jardin Potager BIO à l'École » est un projet par-



ticipatif, monté par le Conseil Municipal des Enfants et l'Association des Parents d'Elèves de l'école des Fontaines. Il vise à créer un potager bio par les élèves et pour les élèves. Il prévoit la création de carrés cultivables et une serre en extérieur ainsi que des bacs de semis en intérieur.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Ile de France. Nous avons sollicité vos votes en mars à ce sujet. Le projet a été retenu et recevra une subvention de 4 800 €. Nous vous remercions tous pour votre soutien et nous



vous tiendrons au courant de l'avancée des travaux et des projets. Sur les temps d'accueil périscolaire, des ateliers autour du tri des déchets et de leur recyclage ont été proposés et une fresque sur leur temps de dégradation réalisée par les élèves. Actuellement des poubelles de tri sont présentes dans la cantine et, avec la col-

↳ Communication

Des nouveautés pour toujours mieux vous informer et nous adapter aux nouvelles technologies !

• L'application Panneau Pocket  PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Votre mairie s'est équipée de l'application Panneau Pocket. Vous pouvez la télécharger gratuitement sur votre téléphone ou tablette en la recherchant sur AppStore, PlayStore ou AppGallery. Vous recevrez, ainsi, en direct les informations de la commune. C'est simple, gratuit et cela vous est offert par votre mairie. Actuellement 49 smartphones ont mis Boissettes en favori. Si vous n'avez ni tablette ni smartphone, vous pouvez consulter les in-

laboration du SMITOM, un composteur a été mis en place lundi 31 mai. Il vient compléter les éco-gestes quotidiens des enfants et des adultes.

Le projet intergénérationnel a été renouvelé cette année et quatre nouveaux pieds de vignes sont venus compléter le verger du Parc Malka. Des ateliers de gravure ont été mis en place avec le conseil des aînés de Boissise-la-Bertrand et des plaques pour chaque arbre du verger ont été créées : les aînés ont pyrogravé les écritures et les enfants les décorations.



Pendant les vacances de printemps, les enfants ont pu profiter d'un stage de voile avec le Cercle de Voile de Seine Port et d'un stage d'escalade dans les arbres avec Escalad'arbre COV77. Ces stages ont rencontré un franc succès et seront renouvelés cet été : 2 stages d'escalade pour les 8-12 ans, 2 stages d'escalade avec nuitée pour les 13-16 ans et des stages de voile possibles toutes les semaines de Juillet et Août. Les inscriptions se font en Mairie de Boissise-la-Bertrand.



formations depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com.

• Facebook 
Boissettes a désormais une page Facebook. Un accès est possible en cliquant sur le logo Facebook se trouvant sur la page d'accueil du site de Boissettes. Actuellement, 30 personnes sont abonnées.

↳ Travaux au village d'enfants

Aux Uzelles, Enedis a déplacé le câble d'alimentation du réseau d'électricité, afin d'anticiper les travaux du village d'enfants. Vous trouverez toutes les informations liées à ce projet dans le document joint à ce journal.

Informations communales

↳ Environnement



- Des randonneurs regroupent des déchets au bord des chemins, lors de leur balade dans les bois de Boissettes. Au mois avril, Philippe Barrault, adjoint à l'environnement et Philippe Gras, agent technique polyvalent, les ont ramassés. Une remorque a été largement remplie

Nous remercions tous ceux qui participent ainsi à maintenir le village propre.

- Le curage des fossés du Chemin des Praillons a été effectué mi-avril. Cela assure une meilleure évacuation des eaux lors de fortes pluies.



↳ Action sociale

- Centres de loisirs

Afin de répondre à la demande de certains parents, les élus en charge de l'action sociale ont répertorié les centres de loisirs de communes proches de Boissettes, qui accueillent les enfants le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires. Pour prendre connaissance des conditions d'accueil, des modalités d'inscription, rendez-vous sur le site de Boissettes, rubrique famille puis item centres de loisirs.

- Vaccination Covid 19

Lors de l'ouverture de la vaccination aux 75 ans et plus, les élus se sont mobilisés pour contacter les personnes concernées afin de les guider dans leurs démarches, leur trouver des créneaux horaires, voire les inscrire. Cette prise de contact, avec les Boissettais, a été grandement facilitée lorsqu'ils avaient retourné, en mairie, la fiche de renseignements avec leurs coordonnées. Il serait donc souhaitable que les personnes, qui ne l'ont pas encore fait, remplissent et retournent ce document. Ces renseignements sont utilisés, en toute confidentialité, dans les situations d'urgence.

Florence Dechelle

↳ Vie culturelle

Les 29, 30 et 31 mai, les mairies de Boissise la Bertrand et Boissettes ont organisé les troisièmes rencontres artistiques, en partenariat avec l'ABSL dans la salle La Recellerie. Le thème de l'exposition retenu cette année, était « Les quatre saisons. » Quinze artistes, huit de Boissise la Bertrand et sept de Boissettes ont présenté leurs peintures, sculptures ou photographies. Le samedi, Magali Breton, Présidente de l'association Rosa Bonheur, nous a fait partager sa passion pour cette artiste. Le vernissage qui a suivi, a permis de partager un moment de convivialité. Après ces longs mois de confinement, ce fut un moment délicieux de retrouver le plaisir d'une sor-

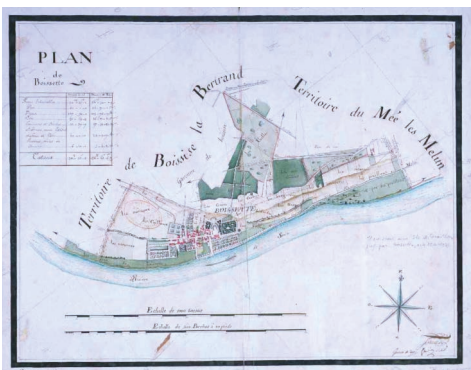
tie culturelle. Le lundi 31 mai était consacré à la visite des élèves de l'école des Fontaines. Nous remercions les personnes qui ont œuvré pour faire de cet événement une réussite.



Boissettes avant la révolution

Le plan d'intendance est un document de référence qui permet notamment de situer les bâtiments actuels de la commune qui existaient avant 1789 et ceux disparus comme le château de Boissettes. La qualité graphique est remarquable tant par les couleurs que par la précision. Dans le décompte des surfaces, un tiers des surfaces de la commune est en vignoble.

« Ce sont les plans cadastraux des paroisses établis par Louis Bertier de Sauvigny, intendant de la Généralité de Paris de 1777 à 1789 pour établir une meilleure répartition de la taille (impôt direct d'Ancien Régime). Ils permettent de



connaître le territoire et l'habitat, souvent avec une grande précision. Le détail de la topographie des lieux habités, les anciennes routes et les principales cultures y figurent ».

Le plan d'intendance peut être téléchargé sur le site des archives départementales de Seine et Marne ; il est difficilement lisible sur un smartphone, c'est plus confortable de le consulter sur un écran d'ordinateur avec un "zoom" qui s'impose pour voir les détails.

<https://tinyurl.com/ew7sd3r5>

Source : Archives départementales de Seine et Marne ; cote 1C50/2.

Xavier Daras

Partenaires territoriaux

→ Que fait l'AGGLO pour vous ?



- Le Projet de territoire :

Thierry Segura, maire de Boissettes et vice-président de la CAMVS, en assure le pilotage et la mise en œuvre. Ce projet permet d'arrêter une stratégie pour le territoire, et de donner du sens et de la cohérence aux politiques publiques conduites par la CAMVS. Il constitue le cap de l'action pour les dix ans à venir et sans doute plus. A partir d'un diagnostic réalisé, sur l'ensemble des vingt communes, en novembre et décembre 2020, vingt-six enjeux principaux ont été identifiés. Ils ont été répartis en 6 axes stratégiques : développement économique, tourisme, mobilité, cadre de vie et aménagement, environnement et cohésion du territoire. Chaque axe fait l'objet d'un groupe de travail. Cette démarche permet des échanges entre élus communaux et intercommunaux afin d'obtenir un projet collectif au service des habitants. Des élus de Boissettes participent aux groupes de travail. Des actions concrètes découleront de cette réflexion, par exemple, accompagner l'implantation d'entreprises, poursuivre la création de pistes cyclables, développer l'attractivité de Melun Val de Seine pour en faire une destination touristique, valoriser les bords de Seine, organiser la découverte du patrimoine et paysages, renforcer la prévention et la promotion de la santé. En juillet 2021, le projet du plan d'actions sera présenté à la conférence des maires puis fera l'objet d'un second séminaire des élus communautaires. Une phase de concertation aura lieu au second semestre 2021. Les habitants de l'AGGLO seront invités à participer aux débats lors de réunions publiques. Cela leur permettra de s'exprimer, de confronter leurs points de vue et d'enrichir ainsi ce projet. L'objectif est de rassembler les acteurs (habitants, acteurs économiques, partenaires institutionnels) du territoire dans une démarche partagée. Vous trouverez des informations complémentaires sur le site de l'AGGLO.

- Une indemnité pour les étudiants en médecine.

Sur les 95 départements de la France métropolitaine, celui de la Seine et Marne arrive à l'avant-dernière place en matière de densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants. Afin de tenter de répondre à cette désertification médicale, une indemnité mensuelle a été votée par la CAMVS, pour les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire, en lien avec l'Université Paris-Est-Créteil. De la 2^{ème} et jusqu'à la fin de la 6^{ème} année, l'étudiant percevra 600 euros sur une période de 10 mois par an et cela pendant cinq ans. Il devra s'engager à exercer au moins cinq ans sur le territoire dès l'obtention de son diplôme. Si cela n'est pas le cas, cette indemnité devra être remboursée. Pour la première année, seulement vingt places seront ouvertes. Ce nombre pourra être amené à augmenter en fonction du budget et des besoins du territoire. Chaque demande sera étudiée par un comité de sélection. A la rentrée 2021, une deuxième année commune aux études de santé (PACES) viendra compléter celle ouverte en 2020.

- Sport Passion 2021

Après une pause en 2020, l'édition 2021 de Sport Passion aura lieu du 12 juillet au 27 août. Ce programme d'activités sportives s'adresse aux 6 -17 ans. Les jeunes bénéficieront d'un encadrement professionnel, ils seront accueillis sur trois sites en fonction de leur âge: Montereau-sur-le-Jard, Boissise le Roi ou Melun. Une pré-inscription est obligatoire au 01 64 79 25 41 et le bulletin d'inscription est téléchargeable sur melunval-deseine.fr ou disponible en mairie.



→ SMITOM-LOMBRIC



Les points d'apports volontaires de verre coloré et incolore accueillent désormais le verre en mélange. Vous n'avez plus l'obligation de trier puisque le prestataire utilise du tri optique pour séparer les matières.

- Le recyclage des cartons : s'ils ne sont pas trop grands, vous pouvez les mettre dans le bac jaune et les découper si besoin. Pour être recyclés, les cartons doivent être secs. Ne les déposez pas à côté du bac, ils ne seront pas ramassés. Si vous en avez une quantité importante ou qu'ils sont trop grands, ces cartons sont à déposer en déchèterie. Ils doivent être vides.
- Vous souhaitez faire du compost avec vos déchets végétaux : le SMITOM propose des bacs de compostage. 50% du coût réel de ces bacs est pris en charge par la CAMVS. Cela vous reviendra à une cinquantaine d'euros. Pour tout renseignement : téléphoner au 0 800 81 49 10 ou compléter un formulaire de demande sur le site internet : www.lombric.com.



→ Des légumes bio dans l'AGGLO

Un projet de permaculture se développe à Vaux le Pénil sur une parcelle de 5,5 hectares. Il est porté par l'Association des Jardins de BiotopiHa et embauche des personnes en situation de handicap. Les premiers paniers seront commercialisés à l'été 2021. Si cela vous intéresse ou que vous souhaitez vous investir, rendez-vous sur le site www.biotopiha.fr ou sur la page Facebook « Les Jardins BiotopiHa » ou contact@biotopiha.fr. L'adhésion minimale est de 20 €.



Informations utiles

→ Carte d'identité " Nouvelle génération "

Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la Carte Nationale d'Identité, dont l'actuel format datait de 1995. Après un déploiement progressif, cette nouvelle carte sera généralisée, partout en France, le 2 août 2021 et sera valable dix ans. Elle est plus sécurisée, plus pratique et avec un design modernisé. Elle contient un composant électronique, une puce avec ses processeurs et ses mémoires. Son format est celui d'une carte bancaire. Cela a pour objectif de lutter contre la fraude à l'identité. Les CNI, en cours de validité, seront toujours utilisables au-delà du 2 août. Mais à partir de 2031, vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen qu'avec une carte nouvelle génération. La Mairie de Boissettes n'assurant pas ce service, pour obtenir une Carte Nationale d'Identité, il vous faudra prendre rendez-vous à la Mairie de Melun ou au Centre social du quartier Montaigu.

Vie associative

→ ABSL



Rappel des activités à pratiquer à Boissettes cet été.

- La marche sportive : Lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 12 heures. Contacter Béatrice LUCOT - 06 10 87 23 74 - pour connaître le lieu de rendez-vous et l'itinéraire projeté.
- Le tennis : Accès au court situé dans le parc communal : 35 €/an par adulte – 10 €/an jusqu'à 18 ans. Contacter Jacqueline OBRECHT-HALLIER - 06 74 16 74 04 - pour l'inscription et les modalités d'accès.
- Boules et pétanque : Compétition amicale chaque mardi à 14h30 sur les terrains situés dans le parc communal. Contacter Christian BACQUET sur place.
- Jeux de société : Le mardi à 20 h dans la salle communale « L'école ». Tarot/Belote/Skip Bo/Poker/Scrabble... Reprise le 15 juin dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Contacter Béatrice LUCOT au 06 10 87 23 74 pour en savoir plus.

→ Belle affluence au concours de pétanque

30 joueurs et joueuses de Boissettes et des communes voisines, amateurs ou confirmés se sont affrontés en un tournoi amical dès dix heures sur le parc communal. Largement dispersées, les parties ont pu se dérouler dans de bonnes conditions sanitaires tout au long de la journée. A midi, place à l'apéro, Ricard oblige ! Le barbecue proposé sur place a permis aux amis et parents de rejoindre les joueurs pour une pause déjeuner longue et animée. Jean-Pierre Legrand, maire honoraire de Boissettes et membre de l'ABSL organisatrice de la rencontre, a remis coupes et cadeaux à l'équipe Savy/Leger gagnante du tournoi. Merci aux animateurs de l'ABSL, aux bénévoles qui les ont aidés et à vous tous et toutes pour votre présence.



→ Club nautique de Boissettes

Association loi 1901, le Club Nautique des Praillons a été créé en 1969 sur la commune de Boissettes. Dans un cadre calme et verdoyant, son magnifique plan d'eau s'étend de Melun à Dammarie les Lys. Le club met à disposition des membres, pour la voile loisir ou de compétition, des dériveurs (Optimistes, catas, 420, 470 et 505) et canoés les dimanches et jours fériés.



Nous organisons une journée porte-ouverte le 4 juillet, pour les habitants de Boissettes. Venez avec

des vêtements de rechange pour la navigation et un barbecue sera mis à disposition si vous souhaitez déjeuner le midi, en apportant vos grillades. Nous serons ravis de vous accueillir et de vous faire partager notre passion.

Hervé Leclair

→ Et dès à présent prévoyez de participer à la

FÊTE CHAMPÊTRE DE BOISSETTES

Dimanche 19 septembre

Ce sera l'occasion pour tous et toutes, nouveaux et anciens habitants de la commune, de faire connaissance ou de renouer des liens de convivialité bien mis à mal durant la crise sanitaire. À très bientôt et bel été !

L'équipe de l'ABSL

Bloc-notes

- Une annonce immobilière de 1837
Le Constitutionnel, 28 juin 1837, (no 179), p 4. Le lecteur observera que l'annonce n'indique pas de téléphone ou d'adresse précise du contact. D'une part le téléphone a été créé en 1876 et a commencé à se développer vers 1920 et d'autre part un recensement de cette période donne quelques

A vendre à l'amiable,
MAISON DE CAMPAGNE en parfait état (meublée), sise à **Boissette**, au bord de la Seine, à une petite lieue avant Melun, dans une position et une vue charmante, jardin anglais et potager de deux arpens. Six bateaux à vapeur passent tous les jours. S'adresser, pour la voir, à Denis **GLAUDEN**, jardinier à **Boissette**. 6268.

centaines d'habitants dans le village, tous les habitants se connaissent et savent qui est M. Glauden, (c'est par ailleurs, un ancêtre de plusieurs habitants du village en 2021).

Xavier Daras

→ Hommage

L'équipe municipale assure de sa sympathie la famille éprouvée par le décès de Mme Pilar Almendro Reche, le 1^{er} avril 2021.